

RENDEZ-VOUS LE **13 OCTOBRE**
 POUR L'INAUGURATION
 DE LA NOUVELLE
 DÉCHÈTERIE
 RESSOURCERIE
 DU SIOM
À SACLAY !

**FÊTE DE LA
 RÉCUP'**
 14^e
 EDITION



Toutes les infos sur www.siom.fr

CETTE ANNÉE,
 LA FÊTE DE LA
 RÉCUP'
 S'INSTALLE
À SACLAY !

DIMANCHE
13
 OCTOBRE
 9H à 17H

VIDE
 GRENIER



som Vallée de Chevreuse Éco-mobilisés par nature !



**VOTRE GUIDE
 PRATIQUE**



Du 1^{er} octobre
 au 31 décembre
 2024, **LES BACS
 DE DÉCHETS
 VÉGÉTAUX**
**arrivent
 chez vous !**

On vous explique tout !

Déchets végétaux la collecte en bacs.

Le Siom fait évoluer le service de collecte des déchets végétaux en remplaçant les sacs en papier à usage unique par des bacs.

Pourquoi ?

- ➔ **1** - Pour améliorer les conditions de travail et préserver la santé des agents de collecte*.
- ➔ **2** - Parce qu'il n'est pas possible d'avoir un budget de 800 000 euros/an uniquement sur des sacs en papier.
- ➔ **3** - Pour ne plus utiliser de sacs jetables à usage unique.



* La recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés recommande la collecte en conteneurisation pour éviter les troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des équipiers de collecte.

Comment j'utilise mon bac en 5 points clefs ?



1

Les bacs de déchets végétaux seront livrés du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

Pour connaître les dates de distribution dans votre commune*

➔ connectez vous sur www.siom.fr

* Dès la fin de distribution des bacs dans votre commune, il n'y a plus de mise à disposition de sacs.

2

**Vous vivez dans un immeuble avec un rez-de-jardin ?
Vous voulez un bac ?**

Rien de plus simple ! ➔ connectez-vous sur www.siom.fr



Vous êtes en pavillon ? Votre bac de 240L sera déposé directement devant chez vous.

💡 Vous n'avez aucune démarche à effectuer.
Votre présence n'est pas nécessaire.



Il existe des solutions alternatives pour réduire vos déchets végétaux :
inscrivez vous sur les ateliers compostage ou gestion in situ du Siom ou participez à une opération de broyage sur www.siom.fr
Vous pouvez déposer vos déchets végétaux en déchèterie.

3

Vous voulez changer de taille de bac? Obtenir un bac supplémentaire? Vous n'avez pas besoin de bac?

➔ connectez-vous sur www.siom.fr
et effectuez votre demande.



4

Dès la prochaine collecte, vous présentez votre bac.

💡 Les jours et fréquences de collecte ne changent pas, les fagots sont toujours acceptés.
Les déchets végétaux sont déposés en vrac sans sac dans le bac.

5

Il vous reste du stock de sacs ?

💡 Une période de tolérance pour les déposer à la collecte à côté du bac est prévue jusqu'au 31 mars 2025.

